

# DEMANDE DE TELE-ALARME

Date de la demande :

Installation :

NOM : ----- PRENOM :-----DATE de  
NAISSANCE :

ADRESSE :-----  
-----

TEL :

MEDECIN TRAITANT :

Personnes à prévenir :-----  
-----  
-----  
-----  
-----

## REVENUS DU FOYER :

Avis d'imposition ou non imposition ANNEE :-----

### Revenus Annuels :

Retraite principale Epoux : -----

Retraite principale Epouse : -----

Retraite Complémentaire Epoux : -----

Retraite Complémentaire Epouse : -----

Divers (Fonds de Solidarité,Revenus fonciers...:) -----

TOTAL : -----

Soit -----/Mois

**TARIF A APPLIQUER :**

-----€

## CCAS Mairie de Bordères sur l'Échez

### CONTRAT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION D'UN APPAREIL DE TÉLÉ-ALARME

Entre :

Le C.C.A.S. de la Commune de BORDÈRES SUR L'ECHEZ – 65320, représenté par son Président,

et :

Nom, Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Le contrat est conclu le jour de la mise en place de l'aide à l'abonnement du service de télé-assistance « Présence verte ».

#### **ARTICLE 1° - FOURNITURE DES APPAREILS**

Les appareils sont fournis en location.

L'entretien des matériels :

1 visite de maintenance annuelle.

L'abonné est responsable des appareils qui lui sont loués et ne peut les céder ni à titre gratuit, ni à titre payant.

***Par contre les dommages de l'habitat consécutifs à l'intervention des secours relèvent de l'assurance personnelle du demandeur.***

#### **ARTICLE 3° - PRIX**

***Le prix de la location de l'appareil et la participation du CCAS sont calculés en fonction des ressources fiscales du foyer. Celles-ci seront revues annuellement. Elles seront revues en cours d'année si il y a un changement de situation.***

Les frais d'installation, d'entretien et de raccordement au central téléphonique sont inclus dans le prix de la location mensuelle.

#### **ARTICLE 4° - MODALITE DE PAIEMENT**

Le mois de raccordement sera proratisé en fonction du nombre de jours de raccordement.

Le mois de radiation sera dû intégralement, quelle que soit la date de radiation.

Les règlements s'effectueront par prélèvement automatique.

#### **ARTICLE 5° - NON PAIEMENT DES REDEVANCES**

Si un prélèvement est impayé et sans régularisation de votre part, l'application d'une majoration des sommes dues (fin du 1<sup>er</sup> mois) sera appliqué.

Au deuxième mois consécutif d'impayé votre contrat sera résilié automatiquement.

#### **ARTICLE 6° - Aucune intervention ne devra être faite sur les appareils par des personnes étrangères à « Présence Verte ».**

Toute anomalie devra être signalée immédiatement à l'association « **Présence Verte** ».  
(Voir coordonnées sur le contrat de « **Présence Verte** »)

Fait à Bordères sur l'Échez en deux exemplaires originaux le .....

**La Vice Présidente du CCAS**

**L'Abonné (e)**  
« lu et approuvé »

Sandrine **TOUZET**

*Nota : Le CCAS se réserve le droit de modifier ou d'adapter le présent contrat.*

# TELE-ALARME

Mise à jour le 1<sup>er</sup> avril 2018

<b>PERSONNE SEULE ET COUPLE</b>	<b>TARIF Pack sérénité*</b>	<b>PARTICIPATION du CCAS mensuelle</b>
<i>Ressources inférieures à 1000€ mensuel</i>	<i>28.00 Euros</i>	<i>12.00 Euros</i>
<i>Ressources comprises entre 1000€et 1500€</i>	<i>28.00 Euros</i>	<i>8.00 Euros</i>
<i>Ressources supérieures à 1500€</i>	<i>28.00 Euros</i>	<i>4.00 Euros</i>

\* Pack sérénité : offre activ'zen GPRS + détecteur de chutes

\*\* Cette participation pourra être revue dans le cas ou un financement serait attribué par le Conseil Départemental dans le cadre du plan fixé au titre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).